

Marseille, le 19 juillet 2022

Madame Martine VASSAL
Présidente
Métropole Aix-Marseille Provence
BP 48014
13567 MARSEILLE Cedex 02

LE MAIRE

N/REF. : PB/GR/KBT
N° 17414/22/07/00308

OBJET : mise en danger de personne à mobilité réduite,
P.L. : courrier du 27/06/2022 de M. GUAZZELLI.

Madame la Présidente,

Suite au courrier qui nous a été adressé par un administré, je me permets de vous transmettre ses doléances concernant la réalisation de travaux d'aménagements et de sécurisation de voirie sur la Place Bonnefon.

En effet, ce monsieur est lourdement handicapé et se déplace en fauteuil roulant électrique. Il se rend quotidiennement au centre de rééducation situé 18, Bd des joncs et passe par la Place Bonnefon.

Il m'a fait part :

- de dégradations du trottoir et de la chaussée ayant entraîné des dégâts irréversibles sur son fauteuil : roue voilée non remplaçable en raison de la cessation d'activités du fabricant. Le coût de remplacement est estimé à 3.200€ ;
- d'un manque de sécurisation et de protection des circulations piétonnes avec des voitures stationnant sur les trottoirs en particulier à proximité des commerces angle Av. de Bonneveine/Bd du Sablier. Des travaux ont déjà été réalisés par vos services (3 barrières et 4 potelets) mais il est nécessaire d'achever la sécurisation de cet espace par la pose de barrières et potelets supplémentaires.

Les difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite dans notre ville sont importantes et il est essentiel que tout soit mis en œuvre pour prendre en compte leur situation.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir demander à vos services de voirie de prendre en considération cette demande pour terminer la sécurisation de cette place. Ces travaux amélioreront sans nul doute la qualité de vie de cet habitant.

Restant à votre disposition,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos cordiales salutations.


Pierre BERTAROCHE
Maire des 6^{et} 8^{es} arrondissements
Conseiller municipal